



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : accueil@31.fsgt.org - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE

DATE : DIMANCHE 24 MARS 2019

CLUB : TOAC

NOM DE L'EPREUVE : TOUR DU CANTON DE LAUNAC

LIEU : LAUNAC (31)

LONGUEUR DU CIRCUIT : 15 Kms

Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 ^{ère}					
2 ^{ème}	13 h 15	14 h 30	6	90	Récompenses au
3 ^{ème}	13 h 15	14 h 32	5	75	3 premiers
4 ^{ème}	13 h 15	14 h 34	5	75	de chaque catégorie.
5 ^{ème}	13 h 15	14 h 36	4	60	
Cadets	13 h 15	14 h 38	3	45	
Minimes	13 h 15	14 h 39	2	30	
Féminines	13 h 15	Suivant catégorie	Suivant catégorie		

NB : Les 1^{ères} catégories courent dans le peloton des 2^{èmes} catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.

2^{ème} épreuve du Challenge de Printemps

Trophée Guy Jussan : Attribué pour 1 an au Club le plus représentatif.

Lieu remise des dossards : Halle de LAUNAC

Itinéraire : Sur OpenRunner Identifiant N° 8308363

Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes : 7m62 (50x14),

Observations :

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIÉS F.S.G.T. UNIQUEMENT

Tarif engagements : LICENCIÉS F.S.G.T. => 7 €

En accord avec les Commissaires, et en fonction du nombre d'engagés, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer des pelotons.

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tours.

Le port du maillot est obligatoire pour recevoir les récompenses.